

*Les subsides*

presque 60 ans, d'exister en tant que marché national distinct du cinéma. Auparavant, le Canada n'avait pas ce statut.

Dans le domaine de la radiodiffusion, où se pose le problème le plus délicat d'équilibre entre les productions culturelles canadiennes et étrangères, nous allons procéder à une révision en profondeur de la Loi sur la radiodiffusion. D'ici quelques jours, nous allons présenter un nouveau projet de loi sur les droits d'auteur.

Toutes ces initiatives couvrent toute la gamme des activités du secteur culturel. Elles nourrissent les créateurs et les acteurs, et elles sont une source de santé économique pour nos industries culturelles. Ces initiatives ne visent pas à limiter la liberté de choix mais à l'accroître en veillant à ce que nous tous, consommateurs d'oeuvres d'art et de produits culturels, nous puissions faire notre choix parmi des images, des idées et de la musique canadiennes et parmi les meilleures oeuvres étrangères.

Ces mesures ne sont pas le fruit du travail d'un gouvernement qui prend la souveraineté culturelle à la légère. Ce n'est pas l'oeuvre d'un gouvernement disposé à sacrifier l'identité nationale pour des raisons d'ordre politique ou économique. Ce sont des mesures qui témoignent de la bonne volonté du gouvernement, et ce témoignage a été entendu et respecté par les deux parties au cours des négociations sur le libre-échange.

**M. O'Neil:** Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Gatineau (M<sup>me</sup> Mailly) pour son discours très soigné et très bien documenté sur les négociations avec les États-Unis. Je suis surtout heureux d'entendre ses références aux

institutions culturelles et au tissu culturel de ce pays, représentant, comme elle, un élément unique de notre Confédération.

Pense-t-elle que l'accord sur le libre-échange sera analogue au Pacte de l'automobile? Dans l'est du Canada, on critique l'accord commercial; lorsque nous songeons au Pacte de l'automobile, nous nous demandons comment le député d'Oshawa (M. Broadbent) ose s'opposer à un accord qui sera aussi profitable pour la région de l'Atlantique que le Pacte de l'automobile l'est pour sa circonscription.

**Mme Mailly:** Monsieur le Président, si ces deux accords n'ont pas la même ampleur ils ont bien des éléments en commun.

La première réaction de l'opposition, y compris celle de l'ancien gouvernement libéral et de l'opposition socialiste, au projet de Pacte de l'automobile a été de manifester une vive opposition, une grande inquiétude et à se faire les prophètes de malheur. C'est la même chose qui se produit dans ce cas-ci. Il y a des analogies avec le Pacte de l'automobile. Il y a aussi une forte ressemblance entre les deux accords sur le plan des avantages pour notre pays.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 17 heures, je dois signaler à la Chambre que conformément au paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

Conformément à la motion adoptée le jeudi 21 mai 1987, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 26 mai 1987, à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)